



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

Courrier arrivé le

15 MARS 2018

SCSI

Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres  
Préfecture  
BP 70000  
79099 NIORT CEDEX 9

Dossier suivi par : Chloé GOND  
Téléphone : 05 45 35 30 00  
Courriel : c.gond@inao.gouv.fr

Affaire suivie par : Nelly PILLET

N/Réf : 2018 – 040 CGo

Objet : ICPE – Projet d'extension élevage avicole à Sainte Ouenne (79)

Châteaubernard, le 9 Mars 2018

Monsieur le Préfet,

Par saisine ANAE du 20 février 2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, la demande soumise à autorisation concernant un projet d'extension de l'élevage avicole de la SCEA du Fouettant, situé à Sainte Ouenne, dans le département des Deux-Sèvres.

La commune de **SAINTE OUENNE** est située dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) « Beurre Charente-Poitou », ainsi que dans les aires géographiques des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Agneau du Poitou-Charentes », « Brioche vendéenne », « Jambon de Bayonne », « Porc du Sud Ouest », « Volailles du Val de Sèvres » et de l'IGP Viticole « Val de Loire ».

Au regard de l'étude d'impact, l'analyse prend en compte l'importance de l'activité agricole dans de la commune : « La commune de SAINTE OUENNE dispose d'une superficie agricole utilisée communale de 1255 ha. On recense en 2010, 26 exploitations agricoles » (p69), avec de nombreux élevages tournés principalement vers des ateliers bovins, ovins et caprins, et quelques ateliers avicoles et porcins.

Par ailleurs, ce diagnostic est enrichi par des données relatives à l'occupation effective du territoire par les productions en SIQO (p67-68).

En effet, l'AOC « Beurre Charentes-Poitou » ne fait pas l'objet d'une délimitation à l'échelle de parcelles ou de sections cadastrales. Ainsi, la totalité de l'espace couvert par le projet est concerné par cette appellation. Il en est de même pour les IGP précitées.

Par ailleurs, dans le périmètre d'étude, aucune exploitation laitière qui produit sous le SIQO « Beurre Charentes-Poitou » n'est recensée.

Ainsi, après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler à l'égard de ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pour la Directrice et par délégation,  
Le Délégué Territorial,  
Laurent FIDELE

Copie : DDT 79

INAO - Délégation Territoriale "Aquitaine Poitou-Charentes"  
SITE DE COGNAC  
3, RUE SAMUEL CHAMPLAIN  
16100 CHATEAUBERNARD  
TEL : 05 45 35 30 00 / TELECOPIE : 05 45 35 25 11  
www.inao.gouv.fr